

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 17 JUILLET 2017  
2017/7**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	09
Représenté	01
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**Présents** : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BOUTET Didier, GALTIER Joël, GARNIER Karin, BERTHOU Florence, MANGERET Delphine, MAROTEAU Stéphanie, FRITSCHÉ Jean-Luc.

**Excusés** : JOUBERT Jérôme, CARRIOU Eric,

**Date de convocation** : 12 Juillet 2017

**Secrétaire de séance** : Stéphanie MAROTEAU

Monsieur Eric CARRIOU donne pouvoir à Monsieur Jacques VELGHE.

**Délibération n° 26-2017/7**

**Objet.** : - **AFFAIRE COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE / EPOUX RENON**

- **JUGEMENT DU 17 XII 2015 DU TRIBUNAL D'INSTANCE – SERVICE CIVIL RG N°11-12-000200 minute 3032/2015,**
- **ARRÊT DU 25 AVRIL 2017 – COUR D'APPEL DE LIMOGES – CHAMBRE CIVILE RG n°16/00018,**
- **ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le jugement et l'arrêt cités en objet.

La Cour d'Appel de Limoges, dans son arrêt du 25 Avril 2017, confirme en toutes ses dispositions le jugement du 17 décembre 2015.

Au regard de l'inaction des conjoints RENON qui n'ont pas procédé spontanément à l'enlèvement de la clôture litigieuse,

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne mandat à Maître Mathieu PLAS du cabinet d'avocats Henry-Chartier-Prevost-Plas-Guillout-Des Champs de Verneix – 7 Ter Rue de la Mauvendièrre – 87000 LIMOGES de mettre en œuvre les procédures judiciaires nécessaires à obtenir l'enlèvement sous astreinte de la clôture implantée sur le domaine de la commune afin de défendre ses intérêts dans cette affaire,
- demande que la compagnie d'assurances GROUPAMA assiste la commune au titre de la protection juridique pour cette nouvelle procédure,
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération n° 27-2017/7**

**Objet.** : **BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT - Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°2 au budget eau et assainissement de la commune (sections d'exploitation et d'investissement). La Trésorerie Principale de Guéret nous informe que les crédits pour annuler une écriture de l'année 2012 (subvention enregistrée 2 fois à tort) n'ont pas été prévus au budget.

Il indique qu'il y a lieu de passer les écritures suivantes :

**Section d'investissement dépenses :**

Article 131 : Subventions d'équipement	+ 1 884,00 €
Article 2315 : Installation matériel et outillage technique	- 1 884,00 €

Monsieur le Maire indique que les dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement du budget eau et assainissement restent équilibrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°2 du budget eau et assainissement.

#### **Délibération n° 28-2017/7**

#### **Objet. : BUDGET PRINCIPAL - Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°1 au budget principal de la commune (section de fonctionnement) suite à l'encaissement d'un remboursement d'assurance personnel à deux reprises sur l'exercice 2016.

Article 6064 : Fournitures administratives	- 64,00 €
Article 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 64,00 €

Monsieur le Maire indique que les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune restent équilibrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

#### **Délibération n° 29-2017/7**

#### **OBJET : AMENDES DE POLICE 2016**

Monsieur le Maire donne connaissance du devis établi par le Conseil Départemental de la Creuse – Service Parc Départementale pour la mise en sécurité du carrefour du lotissement de « La Grangeade » par une signalisation horizontale et verticale du carrefour (stop) susceptible d'être subventionné au titre des recettes procurées par le relèvement des amendes de police.

Le montant du devis s'élève à 921,60 € TTC, pour la réalisation du marquage et la fourniture de panneaux de signalisation de type AB4 « stop » et AB5 « présignal ».

Le plan de financement est le suivant :

- subvention	614,00 €
- quote part communale	207,60 €

Le Conseil Municipal accepte ce devis et demande à monsieur le Maire de bien vouloir transmettre cette délibération aux services compétents pour le versement de cette subvention.

#### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous aura lieu le mardi 18 juillet 2017 à 18h sur le site de « la consulte » du docteur Ferdinand Villard avec les entreprises retenues. Les travaux devraient débuter courant septembre.
- Question est posée sur l'aménagement de l'ancien cimetière. Dans ce sens, il pourrait être fait appel au CAUE de la Creuse pour « conseil ».
- Question est posée au sujet des compteurs LINKY. Un courrier a été adressé à tous les habitants de la commune. Une brochure explicative a été adressée par les services d'ENEDIS. Celle-ci a été mise à disposition sur le site internet de la commune pour consultation. (<http://paysdegueret.info/saintchristophe/>, informations diverses, compteur Linky).

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**